

CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE-COMTE
11 Avenue Elisée Cusenier
25 084 BESANCON CEDEX 9

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2014

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Mutuel de
Franche-Comté en date du 30 janvier 2015
et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire
en date du 26 mars 2015.

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014.....	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014	5
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	6
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	9
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	19
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	20
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	21
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	23
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	24
(1) Variation des immobilisations en cours.....	24
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	24
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	25
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	25
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	25
NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	26
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	26
NOTE 14 PROVISIONS.....	27
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT	27
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	28
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	30
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	30
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	31
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	31
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	31
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	32
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	32
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	32
NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	34
NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	34
NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	35

NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	35
NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	35
NOTE 30 REVENUS DES TITRES	35
NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	36
NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	36
NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	36
NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	36
NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	37
NOTE 36 COUT DU RISQUE	37
NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	38
NOTE 38 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	38
NOTE 39 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	38
NOTE 40 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION.....	39
NOTE 41 AFFECTATION DES RESULTATS.....	39
NOTE 42 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	39
NOTE 43 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	39
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE	39

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées		207 109	182 434
Caisse, banques centrales		48 103	36 590
Effets publics et valeurs assimilées		120 473	112 131
Créances sur les établissements de crédit	3	38 533	33 714
Opérations internes au Crédit Agricole	3	741 797	1 272 799
Opérations avec la clientèle	4	8 575 639	8 324 739
Opérations sur titres	5	600 654	516 308
Obligations et autres titres à revenu fixe		231 463	175 686
Actions et autres titres à revenu variable		369 191	340 622
Valeurs immobilisées		486 674	499 355
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	413 289	424 096
Parts dans les entreprises liées	6-7	14 473	15 221
Immobilisations incorporelles	7	16	2
Immobilisations corporelles	7	58 896	60 036
Comptes de régularisation et actifs divers		213 665	177 160
Autres actifs	9	135364	63 514
Comptes de régularisation	9	78301	113 646
TOTAL ACTIF		10 825 538	10 972 796

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées	10	1 199	994
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	1 199	994
Opérations internes au Crédit Agricole	10	6 321 043	6 587 663
Comptes créditeurs de la clientèle	11	3 022 056	2 981 310
Dettes représentées par un titre	12	33 374	33 837
Comptes de régularisation et passifs divers	13	165 964	156 947
Autres passifs	13	48 290	48 663
Comptes de régularisation	13	117 674	108 284
Provisions et dettes subordonnées		206 452	206 293
Provisions	14	144 930	144 856
Dettes subordonnées	18	61 522	61 437
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	32 899	23 899
Capitaux propres hors FRBG	19	1 042 551	981 853
Capital souscrit		77 970	77 970
Primes d'émission		119 047	119 047
Réserves		777 995	721 490
Report à nouveau		0	-165
Résultat de l'exercice	19	67 539	63 511
TOTAL PASSIF		10 825 538	10 972 796

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 376 952	1 366 215
Engagements de financement	28	803 932	928 311
Engagements de garantie	28	571 910	436 690
Engagements sur titres	28	1 110	1 214

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS REÇUS		2 268 140	2 963 926
Engagements de financement	28	110	750 152
Engagements de garantie	28	2 266 920	2 212 560
Engagements sur titres	28	1 110	1 214

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	33-34	306 708	308 593
Intérêts et charges assimilées	33	-161 852	-161 340
Revenus des titres à revenu variable	34	11 511	2 386
Commissions (produits)	35	134 710	142 517
Commissions (charges)	35	-20 767	-17 642
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	3 513	3 176
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	7 386	599
Autres produits d'exploitation bancaire	38	1 194	3 105
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-664	-528
Produit net bancaire		281 739	280 866
Charges générales d'exploitation	39	-151 180	-148 034
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-8 237	-7 987
Résultat brut d'exploitation		122 322	124 845
Coût du risque	40	-6 607	-13 691
Résultat d'exploitation		115 715	111 154
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-91	-2 929
Résultat courant avant impôt		115 624	108 225
Résultat exceptionnel	42		
Impôt sur les bénéfices	43	-39 085	-36 714
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-9 000	-8 000
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		67 539	63 511

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Franche Comté, 45 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Franche Comté est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire. Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale de Franche Comté fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés et/ou de Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Franche-Comté au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

✘ Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

✘ Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

✘ Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

✘ **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

✘ **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

✘ **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

✘ **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

✘ **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au

Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

✕ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2014

Dans le contexte de l'avenant au contrat SWITCH cité ci-dessus, le dépôt de garantie versé par la Caisse Régionale de Franche Comté à Crédit Agricole SA (86 586 milliers d'euros au 31/12/13) a été complété en date du 02/01/2014 par 54 404 milliers d'euros.

Parallèlement, et à même date, l'avance d'actionnaires (17 785 milliers d'euros) et les titres de créances super subordonnés (T3CJ d'un montant de 7 153 milliers d'euros) ont été intégralement remboursés par anticipation.

Le montant garanti par la Caisse Régionale de Franche Comté passe de 256 804 milliers d'euros au 31/12/13 à 417 525 milliers d'euros au 02/01/2014.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Franche-Comté sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Franche-Comté publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Franche-Comté est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{er} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans La Caisse Régionale de Franche Comté
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement N° 2013-02 du 7 novembre 2013	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2015	Non
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable	14 janvier 2014 N° 2014-01	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des sociétés de financement	6 février 2014 N° 2014-02	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable général	5 juin 2014 N° 2014-03	16 octobre 2014	Oui
Règlement ANC relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance	5 juin 2014 N° 2014-04	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 N° 2014-06	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non

L'application de ce(s) nouveau(x) règlement(s) n'a (ont) pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'entité sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

✘ **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Franche-Comté s'élève à 26 210 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 11 038 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 118 milliers d'euros

✘ **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois également pour

les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits)

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Franche-Comté distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

✘ **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Franche-Comté par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

✘ **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

✘ **Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Franche Comté a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

✘ **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998). Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

La Caisse Régionale de Franche-Comté ne dispose d'aucun engagement significatif vis-à-vis de contreparties domiciliées dans les pays recensés par l'ACP.

✘ **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Franche Comté le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée,
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Franche Comté dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Franche-Comté détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Franche-Comté utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Franche Comté enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Franche Comté n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Franche-Comté, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	35 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Franche-Comté sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision

est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Franche-Comté à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles t sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse Régionale de Franche-Comté intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels.
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture. Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Caisse Régionale de Franche-Comté à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse Régionale de Franche-Comté a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Franche-Comté.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 28 juin 2013, modifié par l'avenant signé à la même date.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Franche-Comté a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandations abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse Régionale de Franche-Comté provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Franche-Comté a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Franche-Comté a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent La Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Souscriptions d'actions dans le cadre du plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Franche-Comté a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Franche-Comté a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	1 889				1 889	0	1 889	11 320
à terme	17 050	1 757	7 846	9 137	35 790	56	35 846	21 592
Prêts subordonnés				798	798	0	798	802
Total	18 939	1 757	7 846	9 935	38 477	56	38 533	33 714
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							38 533	33 714
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	200 237				200 237	0	200 237	553 064
Comptes et avances à terme	112 183	156 479	23 412	224 747	516 821	4034	520 855	699 028
Prêts subordonnés	0	0	0	20 700	20 700	5	20 705	20 707
Total	312 420	156 479	23 412	245 447	737 758	4 039	741 797	1 272 799
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							741 797	1 272 799
TOTAL							780 330	1 306 513

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 21 503 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 1925 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances attachées	Total	Total
Créances commerciales	29 028	79	0	0	29 107	0	29 108	29 307
Autres concours à la clientèle	439 020	825 300	2 919 501	4 357 506	8 541 327	35 437	8 576 764	8 368 451
Comptes ordinaires débiteurs	126 562				126 562	948	127 510	93 437
Dépréciations							-157 743	-166 457
VALEUR NETTE AU BILAN							8 575 639	8 324 738

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 660 milliers d'euros.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 1 925 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 039 439 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014 contre 1 126 060 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 26 210 milliers d'euros contre 11 038 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	4 964 586	119 272	56 675	52 014	30 404	4 806 447	110 855	52 697	62 458	36 181
Agriculteurs	920 095	17 893	8 580	12 034	6 993	884 621	13 757	8 602	10 091	7 161
Autres professionnels	643 341	32 508	22 948	21 680	17 181	619 013	35 676	25 058	23 935	18 842
Clientèle financière	123 206	5 944	607	3 698	553	112 047	1 308	581	988	551
Entreprises	1 234 713	92 046	63 265	67 106	51 402	1 222 225	90 212	66 266	67 888	54 286
Collectivités publiques	793 748	0	0	0	0	794 497	50	0	23	0
Autres agents économiques	53 695	1 963	1 208	1 211	796	52 346	1 792	1 281	1 073	688
TOTAL	8 733 384	269 626	153 283	157 743	107 329	8 491 196	253 650	154 485	166 456	117 709

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013
	Placement	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	0	119 262	119 262	111 297
- dont surcote restant à amortir		9 781	9 781	10 548
Créances rattachées	0	1 211	1 211	834
VALEUR NETTE AU BILAN	0	120 473	120 473	112 131
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :				
Emis par organismes publics	0	45 882	45 882	31 267
Autres émetteurs	1 925	180 872	182 797	141 992
- dont surcote restant à amortir		7 730	7 730	6 519
- dont décote restant à amortir			82	62
Créances rattachées	14	2 791	2 805	2 472
Dépréciations	-21		-21	-45
VALEUR NETTE AU BILAN	1 918	229 545	231 463	175 686
Actions et autres titres à revenu variable	369 826	0	369 826	341 587
Créances rattachées		0		0
Dépréciations	636	0	-635	-965
VALEUR NETTE AU BILAN	369 190		369 191	340 622
TOTAL	371 108	350 018	721 127	628 439
Valeurs estimatives	382 238	370 248	752 486	643 423

(1) Dont 1 925 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31/12/2014 et au 31/12/2013.

Valeurs estimatives : (hors créances rattachées)

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 11 144 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 12 340 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 24 232 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 5 950 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	35 038	20 170
Etablissements de crédit	125 055	98 495
Clientèle financière	369 826	341 587
Collectivités locales	10 844	11 097
Entreprises, assurances et autres clientèles	57 742	43 498
Total en principal	598 505	514 847
Créances rattachées	2 805	2 472
Dépréciations	-656	-1 010
VALEUR NETTE AU BILAN	600 654	516 308

(1) La Caisse Régionale de Franche-Comté ne détient pas de titres de dettes souveraines.

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	228 679	119 262	369 826	717 767	173 260	111 297	341 587	626 144
dont titres cotés	221 754	119 262	0	341 016	145 335	111 297	0	256 632
dont titres non cotés (1)	6 925	0	369 826	376 751	27 925	0	341 587	369 512
Créances rattachées	2 805	1 211	0	4 016	2 472	834	0	3 306
Dépréciations	21	0	635	657	45	0	965	1 010
VALEUR NETTE AU BILAN	231 463	120 473	369 191	721 127	175 686	112 131	340 622	628 440

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 351 086 milliers d'euros
dont OPCVM français de capitalisation 343 780 milliers d'euros

OPCVM étrangers 18 105 milliers d'euros
dont OPCVM étrangers de capitalisation 4 048 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	4 003	4 273
OPCVM obligataires	288 784	294 919
OPCVM actions	69 098	73 707
OPCVM autres	7 306	7 397
TOTAL	369 191	380 296

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/13
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	8 999	10 215	151 958	57 506	228 678	2 805	231 483	175 731
Dépréciations					0		21	45
VALEUR NETTE AU BILAN	8 999	10 215	151 958	57 506	228 678	2 805	231 462	175 686
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	0	0	32 656	86 606	119 262	1 211	120 473	112 131
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	32 656	86 606	119 262	1 211	120 473	112 131

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2014.

FILIALES ET PARTICIPATIONS <i>(en milliers d'euros)</i>	Devise	Capital	Quote-part de capital détenu e (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brutes	Nettes			
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale de Franche-Comté								
Participations dans des établissements de crédit								
- CAFS	CHF	229 992	11,30	27 007	26 714		907	10 197
- SAS RUE LA BOETIE					325			
- SAS CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE INVESTISSEMENT		2 550 739 168	1,86	325 225	225	0	8 978	-5 606
- SAS FCDI		5 000	100	5 000	5 000			232
- SAS FCDF		1 880	100	6 655	0	837		-722
- SAS FCDF		9 450	100	9 450	9 450			196
Autres titres de participations								
- SAS SACAM IMMOBILIER		136 759	2,34	3 199	3 199			
- SAS SACAM DEVELOPPEMENT		725 471	1,77	12 939	12 865	7 001	203	11 720
- SAS SACAM INTERNATIONAL		631 828	1,86	16 705	10 346		846	80 712
- SAS SACAM FIRECA		22 510	1,91	851	448			-134
- SAS SACAM PARTICIPATIONS		62 558	2,27	1 643	1 643			1 769
- SAS SACAM AVENIR		113 464	2,07	3 016	3 016			-21
- SAS SACAM FIANET EUROPE		47 185	1,99	939	81			-6 932
- SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME		15 000	19,33	2 900	2 900			
- GIE CA TECHNOLOGIE						12 088		
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Franche-Comté								
Participations dans des établissements de crédit								
				561	561		9	592
Autres titres de participations								
				4 520	4 313	569	208	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				420 610	405 761	20 495	11 151	

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	21 105	14 450	21 105	15 200
Avances consolidables	837		667	
Créances rattachées	23		21	
Dépréciations	-7 492		-6 572	
VALEUR NETTE AU BILAN	14 473	14 450	15 221	15 200
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	399 504	520 225	389 128	482 402
Avances consolidables	19 659		41 009	40 951
Créances rattachées	85		90	
Dépréciations	-8 213		-8 385	
Sous-total titres de participation	411 035	520 225	421 842	523 353
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 254	2 254	2 254	2 254
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 254	2 254	2 254	2 254
VALEUR NETTE AU BILAN	413 289	522 479	424 096	525 607
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	427 762	536 929	439 317	540 807

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées				
Valeurs brutes	21 105	0	0	21 105
Avances consolidables	667	170		837
Créances rattachées	21	2		23
Dépréciations	-6 572	- 921		-7 492
VALEUR NETTE AU BILAN	15 222	-749	0	14 473
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Valeurs brutes	389 128	10 519	-143	399 504
Avances consolidables	41 009	12 377	-33 727	19 659
Créances rattachées	90		-5	85
Dépréciations	-8 385	-1 063	1 235	-8 213
Sous-total titres de participation	421 842	21 833	-32 640	411 035
Autres titres détenus à long terme	2 254			2 254
Valeurs brutes	2 254			2 254
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 254	0	0	2 254
VALEUR NETTE AU BILAN	424 096	22 896	- 32 640	413 289
TOTAL	439 318	21 084	-32 640	427 762

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2014
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	166 005	6 626	-2 557	871	170 945
Amortissements et dépréciations	-105 969	-8 238	2 156		-112 051
VALEUR NETTE AU BILAN	60 036	-1 612	-401	871	58 896
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	7 528	21	-8		7 541
Amortissements et dépréciations	-7 526	-7	8		-7 525
VALEUR NETTE AU BILAN	2	14	0	0	16
TOTAL	60 038	-1 598	- 401	871	58 911

(1) Variation des immobilisations en cours

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	3 855	3 999
Comptes de stock et emplois divers	2 704	2 070
Débiteurs divers	128 787	57 400
Comptes de règlement	18	46
VALEUR NETTE AU BILAN	135 364	63 514
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	19 978	51 454
Charges constatées d'avance	556	398
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	695	1 427
Autres produits à recevoir	45 337	45 437
Autres comptes de régularisation	11 735	14 929
VALEUR NETTE AU BILAN	78 301	113 645
TOTAL	213 665	177 160

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Sur créances clientèle	166 457	65 538	-71 873	-2 378	-1	157 743
Sur opérations sur titres	1 010	122	-476			656
Sur valeurs immobilisées	16 310	1 983	-1 242			17 051
Sur autres actifs	538	320	-137		-1	720
TOTAL	184 315	67 963	-73 728	-2 378	-2	176 170

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/13
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	401				401	0	401	193
· à terme	0	0	0	798	798	0	798	801
VALEUR AU BILAN	401	0	0	798	1 199	0	1 199	994
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	39 650				39 650	6	39 656	41 370
Comptes et avances à terme	1 192 557	1 910 973	1 644 471	1 515 245	6 263 246	18 142	6 281 387	6 546 293
VALEUR AU BILAN	1 232 207	1 910 973	1 644 471	1 515 245	6 302 896	18 148	6 321 043	6 587 663
TOTAL	1 232 608	1 910 973	1 644 471	1 516 043	6 304 095	18 148	6 322 242	6 588 657

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 620 924				1 620 924	129	1 621 053	1 495 550
Comptes d'épargne à régime spécial	24 895				24 895		24 895	22 388
· à vue	24 895				24 895		24 895	22 388
Autres dettes envers la clientèle	68 411	185 820	1 022 086	60 758	1 337 075	39 034	1 376 108	1 463 373
· à vue	18 113				18 313	1	18 314	16 274
· à terme	50 098	185 820	1 022 086	60 758	1 318 762	39 033	1 357 795	1 446 648
VALEUR AU BILAN	1 714 230	185 820	1 022 086	60 758	2 982 894	39 163	3 022 056	2 981 310

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	1 176 274	1 075 455
Agriculteurs	205 348	191 675
Autres professionnels	131 167	128 056
Clientèle financière	36 347	27 008
Entreprises	1 248 875	1 392 927
Collectivités publiques	77 524	34 513
Autres agents économiques	107 360	102 451
Total en principal	2 982 895	2 952 085
Dettes rattachées	39 162	29 225
VALEUR AU BILAN	3 022 057	2 981 310

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	200	0	0		200	14	214	214
Titres de créances négociables	300	400	32 336	0	33 037	124	33 160	33 623
VALEUR AU BILAN	500	400	32 336	0	33 237	138	33 374	33 837

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs		
Créditeurs divers	43 731	42 093
Versements restant à effectuer sur titres	4 559	6 570
VALEUR AU BILAN	48 290	48 663
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	19 187	6 591
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	1
Produits constatés d'avance	43 325	47 161
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 436	3 518
Autres charges à payer	49 321	50 406
Autres comptes de régularisation	403	607
VALEUR AU BILAN	117 674	108 284
TOTAL	165 964	156 947

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	165			-21		144
Provisions pour autres engagements sociaux	742	26		-46		722
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	7 505	3 889		-3 111		8 283
Provisions pour litiges fiscaux	157	178	-16	-91		228
Provisions pour autres litiges	2 175	1 162	-11	-308		3 018
Provisions pour risques de crédit (1)	99 674	63 312		-72 275	-1	90 710
Provisions pour impôts	341		-49	0		292
Provisions sur participations	798			-798		
Provisions pour risques opérationnels (2)	10 541	10 336	-31	-2 932		17 914
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	6 605	4 113		-401		10 317
Autres provisions (4)	16 153	3 948	-5 993	-808	1	13 301
VALEUR AU BILAN	144 856	86 964	-6 100	-80 791	0	144 930

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 15 ci-après

(4) Dont provision pour risques opérationnels sur fraude, déclarations réglementaires et défaut de conseil.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	352 747	200 369
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	485 714	477 775
Ancienneté de plus de 10 ans	530 625	601 215
Total plans d'épargne-logement	1 369 086	1 279 359
Total comptes épargne-logement	178 919	193 023
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 548 005	1 472 382

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	7 922	9 816
Comptes épargne-logement	36 364	47 079
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	44 286	56 895

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 464	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 975	1 342
Ancienneté de plus de 10 ans	5 878	6 258
Total plans d'épargne-logement	10 317	7 600
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	10 317	7 600

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	6 605	4 113	401	10 317
Comptes épargne-logement				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 605	4113	401	10 317

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2014 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N-1	19 845	20 039
Coût des services rendus sur l'exercice	1 396	1 383
Coût financier	578	551
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	20	-15
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 524	-1 420
(Gains) / pertes actuariels	2 471	-693
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	22 785	19 845

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Coût des services rendus	1 396	1 383
Coût financier	578	551
Rendement attendu des actifs	-602	-555
Coût des services passés		0
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (1)	-35	12
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		0
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 336	1 391

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	20 286	19 528
Rendement attendu des actifs	603	555
Gains / (pertes) actuariels	-113	-119
Cotisations payées par l'employeur	1 357	1 758
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	20	-15
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-1 524	-1 421
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	20 630	20 286

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance souscrites auprès de PREDICA.

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N	-22 785	-19 845
Impact de la limitation d'actifs	0	
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)	2 032	-587
Juste valeur des actifs fin de période	20 630	20 287
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-123	-145

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 2.45 % pour l'année 2014.

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation (1)	1,45%	3,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,45%	2,70%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,6%	1 959		9,6%	1 959	
Obligations	83,1%	17 291		83,1%	17 291	
Autres actifs	7,40%	1 380		7,40%	1 380	

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.28 %,
- Une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3.50.

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Fonds pour risques bancaires généraux (1)	32 899	23 899
Valeur au bilan	32 899	23 899

(1) Une dotation supplémentaire a été constituée en 2014 pour un montant de 9 000 milliers d'euros.

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	60 000	0	60 000	1 077	61 077	61 077
Euro			60 000		60 000	1 077	61 077	61 077
Dépôts de Garantie à caractère mutuel				445	445	0	445	360
VALEUR AU BILAN	0	0	60 000	445	60 445	1 077	61 522	61 437

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 285 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 3 284 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capitaux propres			
	Capital	Primes, autres réserves et report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2012	77 970	789 001	58 094	925 065
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012			-6 723	-6 723
Variation de capital				0
Variation des primes et réserves		51 536		51 536
Affectation du résultat social 2012			-51 371	-5 171
Report à nouveau débiteur			-165	-165
Résultat de l'exercice 2013			63 511	63 511
Solde au 31 Décembre 2013	77 970	840 537	63 345	981 852
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013			-6 840	-6 840
Variation des primes et réserves		56 505		56 505
Affectation du résultat social 2013			-56 505	-56 505
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2014			67 539	67 539
Autres variations				0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	77 970	897 042	67 539	1 042 551

Le capital social se compose de 3 702 438 parts de 15 euros et de 19 493 milliers d'euros d'émission de Certificats Coopératifs d'Associés souscrits par Crédit Agricole S.A., ainsi que de 2 941 milliers d'euros d'émission de Certificats Coopératifs d'Associés souscrits par le public en 2004.

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	1 042 552	981 853
Fonds pour risques bancaires généraux	32 899	23 899
Dettes subordonnées et titres participatifs	61 077	61 077
Dépôts de garantie à caractère mutuel	445	360
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 136 973	1 067 189

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Ce tableau présente les opérations de la Caisse Régionale effectuées avec les caisses Locales et les filiales consolidées de la Caisse Régionale :

- Franche-Comté Développement Foncier (FCDF)
- Franche-Comté Développement Immobilier (FCDI)
- Crédit Agricole Franche-Comté Investissements (CAFCI)

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2013			
	Opérations avec les Caisses Locales	Opérations avec FCDI	Opérations avec FCDF	Opérations avec CAFCI
Créances	4 492	772	135	
Sur les établissements de crédit et institutions financières	4 492			
Sur la clientèle		772	135	
Dettes	153 513	27	8 880	987
Sur les établissements de crédits et institutions financières	153 513			987
Sur la clientèle		27	8 880	
Engagements donnés		100		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		100		

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Les principales opérations effectuées en devises par le Crédit Agricole de Franche-Comté sont en Franc suisse (CHF), la Suisse étant un pays frontalier.

Le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif devises est de 1 333 654 Milliers d'euros et de 1 335 481 Milliers d'euros pour le passif

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change à terme	24 554	24 541	44 634	44 595
Devises	10 365	14 357	22 290	22 290
Euros	14 189	10 184	22 344	22 305
TOTAL	24 554	24 541	44 634	44 595

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	9 491 884	9 490 057	9 561 161	9 558 902
Autres devises de l'Union Europ.	3 127	3 127	1 582	1 582
Franc Suisse	1 322 132	1 323 961	1 401 200	1 403 466
Dollar	8 211	8 209	8 483	8 476
Yen	184	184	103	103
Autres devises			267	267
Valeur brute	10 825 538	10 825 538	10 972 796	10 972 796
TOTAL	10 825 538	10 825 538	10 972 796	10 972 796

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 027 776	0	2 027 776	1 405 954
Opérations de gré à gré	2 027 776	0	2 027 776	1 405 954
Swaps de taux d'intérêt	2 027 776		2 027 776	1 405 954
Opérations conditionnelles	182 446	380 568	563 014	534 375
Opérations de gré à gré	182 446	380 568	563 014	
CAP Achetés	182 446		182 446	172471
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		190 284	190 284	180 952
Vendus		190 284	190 284	180 952
TOTAL	2 210 222	380 568	2 590 790	1 940 329

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Options de change	5 699	374 869	0	5 699	374 869	0
Swaps de taux d'intérêt	105 724	785 942	1 136 110	105 724	785 942	1 136 110
Caps, Floors, Collars	2 673	0	179 772	2 673		179 772
Sous total	114 096	1 160 811	1 315 882	114 096	1 160 811	1 315 882
Opérations de change à terme	49 082	13	0	49 082	13	0
Sous total	49 082	13	0	49 082	13	0
TOTAL	163 178	1 160 824	1 315 882	163 178	1 160 824	1 315 882

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	283 000	540 348	582 606	283 000	540 348	582 606
Caps, Floors, Collars	0	6 109	166 361		6 109	166 361
Sous total	283 000	546 457	748 967	283 000	546 457	748 967
Swaps de devises	361 127	777	0	361 127	777	
Opérations de change à terme	89 229	0	0	89 229		
Sous total	450 356	777	0	450 356	777	0
TOTAL	733 356	547 234	748 967	733 356	547 234	748 967

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Options de change		190 284		180 952
Swaps de taux d'intérêt	-150 934	2 027 776	-36 083	1 088 704
Caps, Floors, Collars	1 248	182 446	3 267	172 471
Sous total	-149 696	2 400 506	-32 816	1 442 127
TOTAL	-149 696	2 400 506	-32 816	1 442 127

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture
Contrats d'échange de taux	429 664	237 418	1 790 358

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	3 735	33 561	37 296	9 055	16 507	25 562
Total avant effet des accords de compensation	3 735	33 561	37 296	9 055	16 507	25 562
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	3 735	33 561	37 296	9 055	16 507	25 562
Total avant effet des accords de compensation	3 735	33 561	37 296	9 055	16 507	25 562
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	3 735	33 561	37 296	9 055	16 507	25 562

NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés	1 376 952	1 366 215
Engagements de financement	803 932	928 311
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	26 275	129 350
. Engagements en faveur de la clientèle	777 657	798 961
Ouverture de crédits confirmés	483 101	516 373
- Ouverture de crédits documentaires	2 625	2 705
- Autres ouvertures de crédits confirmés	480 476	513 668
Autres engagements en faveur de la clientèle	294 556	282 588
Engagements de garantie	571 910	436 690
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit (1)	467 139	301 876
. Engagements d'ordre de la clientèle	104 771	134 814
Cautions immobilières	21 890	14 474
Autres garanties d'ordre de la clientèle	82 881	120 340
Engagements sur titres	1 110	1 214
. Autres engagements à donner	1 110	1 214
Engagements reçus	2 268 140	2 963 926
Engagements de financement	110	750 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	110	750 152
Engagements de garantie	2 266 920	2 212 560
. Engagements reçus d'établissements de crédit	283 637	192 098
. Engagements reçus de la clientèle	1 983 283	2 020 462
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	223 541	218 872
Autres garanties reçues	1 759 742	1 801 590
Engagements sur titres	1 110	1 214
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	1 110	1 214

(1) dont engagement de garantie Switch : dont 417 525 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 256 804 milliers d'euros au 31 décembre 2013

(2) annulation des accords de refinancement de CASA

NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Le Groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par Crédit Agricole Covered Bond. Dans le cadre de cette opération, la Caisse Régionale de Franche-Comté a apporté des créances en garantie à Crédit Agricole S.A à hauteur de 592 603 milliers d'euros.

NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Une convention de garantie est signée avec Crédit Agricole S.A. Le montant nominal de cette garantie donnée correspond au capital et réserves, soit 975 013 milliers d'euros.

NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	518	621
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 948	21 233
Sur opérations avec la clientèle	273 869	280 210
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 365	5 147
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	8	7
Autres intérêts et produits assimilés	0	1 375
Intérêts et produits assimilés	306 708	308 593
Sur opérations avec les établissements de crédit	13	266
Sur opérations internes au Crédit Agricole	90 507	101 792
Sur opérations avec la clientèle	52 005	43 662
Charge nette sur opérations de macro-couverture	17 897	13 932
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	
Sur dettes représentées par un titre	1 100	1 343
Autres intérêts et charges assimilées	330	345
Intérêts et charges assimilées	161 852	161 340
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	144 856	147 253

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2014 est de 3 285 milliers d'euros, contre 3 284 milliers d'euros au 31 décembre 2013

NOTE 30 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	96	137
Titres d'investissement	6 269	5 009
Opérations diverses sur titres	8	7
Revenus des titres à revenus fixes	6 373	5 153
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	11 511	2 386
Revenus des titres à revenus variables	11 511	2 387
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	17 884	7 540

NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	372	-23	349	271	-26	245
Sur opérations internes au crédit agricole	15 680	-12 304	3 376	20 824	-10 164	10 660
Sur opérations avec la clientèle	33 427	-1 397	32 030	38 411	-1 152	37 259
Sur opérations de change	988	0	988	1 155	0	1 155
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	13	0	13	35	0	35
Sur prestations de services financiers (1)	83 828	-6 613	77 215	81 462	-5 910	75 552
Provision pour risques sur commissions	402	-430	-28	359	-390	-31
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	134 710	-20 767	113 943	142 517	-17 252	124 875

(1) dont prestations assurance-vie : 11 330 milliers d'euros.

NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 342	3 062
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	171	114
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	3 513	3 176

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	122	272
Reprises de dépréciations	476	727
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	354	455
Plus-values de cession réalisées	7 667	799
Moins-values de cession réalisées	626	646
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	7 041	153
Frais d'acquisition	9	9
Solde des opérations sur titres de placement	7 386	599
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	7 386	599

NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits divers	1 064	1 277
Reprises provisions	130	1 828
Autres produits d'exploitation bancaire	1 194	3 105
Charges diverses	130	109
Quote-part des opérations faites en commun	32	25
Dotations provisions	502	395
Autres charges d'exploitation bancaire	664	529
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	530	2 576

NOTE 35 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	52 585	52 020
Charges sociales :	24 276	25 317
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	821	887
Intéressement et participation	10 468	9 844
Impôts et taxes sur rémunérations	10 307	9 872
Total des charges de personnel	97 636	97 053
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 115	-7 170
Frais de personnel nets	92 521	89 883
Frais administratifs		
Impôts et taxes	6 624	6 642
Services extérieurs et autres frais administratifs	52 306	51 935
Total des charges administratives	58 930	58 577
Refacturation et transferts de charges administratives	-271	-426
Frais administratifs nets	58 659	58 151
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	151 180	148 034

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2014, la Caisse Régionale de Franche-Comté a constaté en déduction de ses charges de personnel, au niveau de la rubrique « Charges Sociales » un montant de 2 137 milliers d'euros correspondant au CICE. Ce montant sera utilisé en 2015.

En 2013, le montant du CICE était de 1 415 milliers d'euros. Il a été utilisé courant de l'année 2014 pour des investissements d'avenir (création d'agence du futur, installations d'automates de proximité, achat de chaudières économes), pour des formations d'avenir et pour le recrutement.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

Catégories de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	364	339
Non cadres	934	932
TOTAL	1 298	1 271
<i>Dont : - France</i>	1 298	1 271
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>		

NOTE 36 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et dépréciations	138 491	97 089
Dépréciations de créances douteuses	61 078	56 755
Autres provisions et dépréciations	77 413	40 334
Reprises de provisions et dépréciations	-146 073	91 474
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-66 923	-52 893
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-79 150	38 581
Variation des provisions et dépréciations	-7 582	5 615
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	1 503	306
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	14 716	9 877
Décote sur prêts restructurés	149	121
Récupérations sur créances amorties	-2 178	-2 228
COÛT DU RISQUE	6 608	13 691

- 1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises 13 025 milliers d'euros.
Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 681 milliers d'euros.
(2) Dont 11 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.
(3) Dont 330 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.
(4) Dont 13 025 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	1 983	8 904
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 983	8 904
Reprises de dépréciations	2 033	6 512
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 033	6 512
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	50	-2 392
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	50	-2 392
Plus-values de cessions réalisées	38	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	38	0
Moins-values de cessions réalisées	77	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	77	0
Solde des plus et moins-values de cessions	-39	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-39	0
Solde en perte ou en bénéfice	11	-2 392
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	173	273
Moins-values de cessions	-274	-810
Solde en perte ou en bénéfice	-101	-537
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-90	-2 929

NOTE 38 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'a constaté aucun produit ou charge exceptionnels.

NOTE 39 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 39 134 milliers d'euros diminué d'une reprise de provision de 49 milliers d'euros, soit un impôt global de 39 085 milliers d'euros.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté, l'ensemble des Caisses locales ainsi que leurs filiales soumises au régime d'imposition de droit commun (FCDI, FCDF ainsi que les filiales de cette dernière) ont signé en date du 21/04/2010 une convention de régime de Groupe fiscal avec le Groupe Crédit Agricole. Conformément à l'article 223 A alinéa 1 du Code Général des Impôts, Crédit Agricole S.A. assure le rôle de tête de Groupe fiscal intitulé « Groupe Fiscal Crédit Agricole Elargi ».

Le montant des actifs d'impôts courants résulte de la créance fiscale contractée auprès de Crédit Agricole S.A. dans son rôle de tête de Groupe de l'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole.

Si la Caisse régionale reste souveraine dans l'ensemble de ses choix fiscaux et reste indépendante dans ses relations avec l'administration fiscale, la convention établit le principe de partage entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales des économies d'impôts réalisées. Ainsi, un maximum de 50 % des économies d'impôts réalisées grâce à l'intégration fiscale de la Caisse régionale lui est redistribué.

Au titre de l'année 2014, la somme de 1 203 milliers d'euros a été allouée à la Caisse Régionale de Franche Comté au titre des économies d'impôt générées par le nouveau régime.

NOTE 40 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

En date du 05 février 2015, aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice 2014 n'est intervenu.

NOTE 41 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat à affecter	Affectation des excédents		TOTAL
		Conservés	Distribués	
Bénéfice distribuable	67 539			
Affectations :				
Intérêts aux parts aux CL			1 050	1 050
Rémunérations des C.C.A. détenus par CASA			5 068	5 068
Rémunérations des C.C.A. des autres détenteurs			765	765
Réserve légale		45 492		45 492
Autres réserves		15 164		15 164
TOTAL	67 539	60 656	6 883	67 539

NOTE 42 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Franche-Comté ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts

NOTE 43 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Franche-Comté

<i>(en milliers d'euros)</i>	Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS	Cabinet SORECO
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	112	58
TOTAL	112	58

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

Le rapport de gestion de l'exercice 2014 est tenu à la disposition du public au siège l'établissement sis, 11 avenue Elisée Cusenier – 25 084 BESANCON cedex 9.